

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2013

**DELIBERATION N° DEL004-13**

*Certifiée exécutoire par le Maire  
Publiée le .....*

L'an deux mille treize, le 11 février à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 5 février 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

**Présents :**

Mmes J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEE, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à A. C. PICCA en date du 11/02/13)  
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 06/02/13)  
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 08/02/13)  
M. Georges MORIN (Pouvoir à P. VERRI en date du 11/02/13)  
M. Yves PERRIER (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 06/02/13)

**Absents excusés :**

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et MM. Jérôme DESMOULINS, Claude SERGENT.

Mme Christiane EGEE a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Reprise anticipée du résultat 2012 sur le budget annexe de l'eau 2013**

**Rapporteur : Christelle POLENTINI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

En application de la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, il est proposé au Conseil municipal de procéder à une reprise anticipée du résultat 2012 de la section de fonctionnement et d'investissement du budget annexe de l'eau potable.

La balance générale provisoire laisse apparaître un excédent de 657 236,54 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 246 590,74 € pour la section d'investissement.

- Section de fonctionnement :  
Dépenses 2012 : 27 418,92 €  
Recettes 2012 : 129 983,92 €

Excédent de l'exercice 2012 : 102 565,00 €  
Excédent de clôture 2012 : 657 236,54 €

- Section d'investissement  
Dépenses 2012 : 4 518,21 €  
Recettes 2012 : 30 864,40 €  
Excédent de l'exercice 2012 : 26 346,19 €  
Excédent de clôture 2012 : 246 590,74 €

En conséquence, il est proposé

- d'intégrer des restes à réaliser 2012 : dépenses : 1 343,71 €
- d'affecter pour la section de fonctionnement, reprise anticipée du résultat à hauteur de 657 236,54 €
- d'affecter pour la section d'investissement, reprise anticipée du résultat à hauteur de 246 590,74 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la reprise anticipée du résultat, ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2012 pour le budget annexe de l'eau 2013

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 11 février 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI